



Faire certifier mon algorithme par huissier

Par **ephelya**, le **05/04/2019** à **03:07**

Bonjour,
J'ai créé une méthode permettant de gagner à la roulette et celle-ci est mathématiquement fiable à 98% (testée informatiquement sur une séquence de plusieurs milliers de paris). J'aimerais faire valider ces probabilités par un huissier, quelle est la marche à suivre et quel en serait le coût ?
Merci d'avance pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **05/04/2019** à **07:49**

Bonjour,
Jeux de hasard => hors cadre de ces forums.
Si vous voulez faire valider votre méthode par un huissier, c'est vers un huissier qu'il faut vous tourner, pas ici.

Par **morobar**, le **05/04/2019** à **08:00**

Bonjour,
Surtout qu'en matière de droits d'auteur sur une création de l'esprit l'huissier doit être parfaitement incompetent.
Mieux vaut s'adresser à l'INPI pour déposer un brevet sur le logiciel considéré, si c'est possible.

Par **amajuris**, le **05/04/2019** à **10:49**

bonjour,
j'ai un doute sur votre méthode quand je vois que, vous vous inquiétez du coût d'un huissier.
si votre méthode est fiable à 98 %, vous ne devriez pas avoir de problème pour

payer un huissier voire plusieurs.rnsalutations

Par **Novo**, le **05/04/2019 à 12:45**

Bonjour,rnrnÉtant donné que vous parlez de mathématiques : à tout hasard, vous n'auriez pas oublié le 0 de la banque dans vos tests "sur une séquence de plusieurs milliers de paris" ?

Par **ephelya**, le **05/04/2019 à 14:34**

Apparemment personne n'a compris ce que je cherchais à faire, j'ai dû mal m'exprimer. rnJe ne suis absolument pas "inquiète" du coût, j'ai juste besoin de pouvoir le prévoir pour le budgéter et donc de le connaître...rnPar ailleurs je ne cherche pas à protéger mon algorithme par un brevet ni à déposer un quelconque règlement (mon outil n'est pas un jeu de hasard, ce n'est même pas un jeu tout court) mais à faire certifier le calcul de probabilité sur lequel se base le pourcentage que je mets en avant. Qu'il atteste que celui-ci est scientifiquement prouvé, en gros. N'est-ce pas dans le cadre de ses compétences ? N'est-ce pas une problématique juridique avant d'être une problématique de jeux de hasard ? Et ce forum n'est-il pas approprié pour traiter du domaine d'attribution des huissiers ?rnSi je me suis trompée pardon pour le dérangement.rnQuant à nono, non, je n'ai oublié ni le zéro ni même le double zéro éventuel dans mes calculs ;-)

Par **morobar**, le **05/04/2019 à 16:51**

Non ce n'est pas une problématique juridique.rnLa problématique juridique c'est la législation sur le droit d'auteur.rnL'huissier n'est pas compétent pour aborder et analyser des calculs scientifiques.rnL'huissier constate et dans votre cas il va constater que vous secouez le clavier et qu'apparaît à l'écran un truc.

Par **ephelya**, le **05/04/2019 à 16:55**

Ok, merci pour cette réponse, je pensais que c'était possible vu qu'ils peuvent se porter garants de tirages au sort. Il n'existe donc aucun dispositif juridique à même de répondre à mon besoin ?